

LE MAGHREB ET LES TENDANCES GÉNÉRALES DE L'ÉVOLUTION DES ÉCONOMIES DES PAYS ARABES

Cette contribution aux études de l'AAN sur le thème *Le Maghreb dans le monde arabe* a retenu une perspective macroéconomique pour situer l'évolution des économies maghrébines par rapport à celles des pays arabes dans leur ensemble. Des contributions spécifiques présentées dans ce volume traitent des questions essentielles telles que les migrations, les investissements des capitaux pétroliers, la dette... etc.; nous pouvons donc nous référer à ces analyses pour des bilans détaillés dans ces domaines, et concentrer notre attention sur des perspectives plus larges.

Nous nous appuyons dans cette étude sur les analyses des économies arabes, celles du Moyen-Orient en particulier, menées depuis plusieurs années par notre groupe de recherche (1). Notre propos est de montrer que la situation et l'évolution des économies maghrébines peuvent être mieux comprises si on les situe par rapport aux grandes tendances que révèle l'évolution de l'ensemble du Monde arabe.

Une telle démarche rejoint bien, semble-t-il, les préoccupations des responsables de l'AAN lorsqu'ils ont retenu le thème *Le Maghreb dans le monde arabe*. On peut aborder ce thème du point de vue économique en adoptant une démarche microéconomique, et étudier par exemple des entreprises conjointes, ou des expériences d'échange et de coopération. Une telle approche,

(1) La présente étude est une synthèse volontairement concise. Le lecteur intéressé trouvera des analyses plus fines et de nombreux développements dans un certain nombre de travaux auxquels nous nous permettons de le renvoyer.

CHATELUS (M.), 1983, « Les économies du Monde arabe 20 ans après ». *Maghreb-Machrek*, oct.-déc. 1983.

CHATELUS (M.), SCHEMEIL (Y.), 1984, « Toward a new political economy of state industrialization in the Arab Middle East ». *International Journal of Middle East Studies*, Avril 1984.

CHATELUS (M.), 1985, « Policies for development. Attitudes toward industries and services in the Arab Economies ». *The international spectator* (Revue de Istituto Affari Internazionali). Rome, July-December 1985.

CHATELUS (M.), SCHEMEIL (Y.), 1986, Rapport au CNRS sur la *Situation industrielle et les politiques industrielles dans les pays arabes*. Document ronéoté, 1986.

CHATELUS (M.), 1986, « Revenus pétroliers et développement : leçons de l'expérience du Monde arabe ». A paraître in *Mondes en développement*, 1986.

outre la difficulté rencontrée pour la mener à bien, ne serait pas nécessairement très fructueuse, car les domaines d'intérêt commun susceptibles d'examen approfondi sont peu nombreux et peu révélateurs. On peut choisir une deuxième démarche, consistant à retenir un champ ou un domaine et procéder à son étude systématique : c'est l'approche, très utile, que l'on trouvera dans plusieurs des contributions à ce volume. Nous avons pour notre part retenu une troisième perspective, complémentaire de celle qui vient d'être évoquée, et qui consiste à prendre une vue d'ensemble des mouvements qui animent les économies arabes, pour bien « situer » les économies maghrébines. Cette démarche nous paraît d'autant plus justifiée qu'un premier bilan des relations Maghreb/reste du monde arabe, nous révèle la faiblesse des échanges. Nous dresserons donc en premier lieu l'état de ces relations, nous aborderons ensuite la situation des économies maghrébines par rapport à celle du monde arabe dans son ensemble.

I. — LES RELATIONS ÉCONOMIQUES MAGHREB-MONDE ARABE : VUE D'ENSEMBLE

Nous partons donc d'un constat fondamental, étayé largement par les diverses contributions présentées ici, et confirmé lors des discussions qui ont précédé la rédaction de cet ensemble : *les relations économiques entre le Maghreb et le reste du Monde arabe sont globalement très peu développées*, et il n'y a pas d'indications claires et concordantes permettant de conclure à la probabilité de leur intensification dans l'avenir. L'évolution récente ne permet en aucun cas de postuler une autonomisation croissante d'un ensemble économique arabe dont les relations internes se renforceraient aux dépens des échanges avec l'extérieur. Un inventaire rapide, même sans souci d'exhaustivité, permet de déceler une intensité très faible des contacts, et un nombre très limité d'intersections entre le Maghreb et les divers sous-ensembles régionaux constituant le Monde arabe (2).

Les échanges commerciaux, qui sont la manifestation la plus évidente de relations économiques suivies, sont quasiment inexistants entre le Maghreb et ses partenaires potentiels. Des calculs permettant de dégager la part du commerce officiel inter-arabe des trois États maghrébins sont peu intéressants, du fait même de l'extrême faiblesse des pourcentages qu'ils font apparaître. Seul, à l'importation, le Maroc, a des partenaires moyen-orientaux méritant d'être mentionnés (20 à 25 % de ses achats extérieurs de ces dernières années) car il se fournit en pétrole (plus du quart de ses importations totales en 1984) notamment en Irak, au Koweït et en Arabie Saoudite. Les importations algériennes en provenance du Moyen-Orient représentent 0,6 % pour des importations totales, et celles de la Tunisie 2,8 % en 1984. On trouve des chiffres comparables pour les exportations des trois pays : proches de zéro pour l'Algérie, elles ne dépassent pas 4,5 % pour le Maroc et 5,1 % pour la Tunisie (3). Aucun

(2) Voir les contributions spécifiques sur ces divers thèmes dans le présent volume de l'AAN.

(3) Sources FMI, *Direction of Trade*, 1985.

pays arabe n'est donc un partenaire notable dans les échanges extérieurs des pays du Maghreb, abstraction faite des fournisseurs de pétrole du Maroc. Nous ne disposons pas d'indications précises concernant les échanges de services, mais il y a toutes raisons de penser que la plupart des postes de la balance des services restent des rubriques quasiment vides.

Les mouvements de *main-d'œuvre* vers les pays pétroliers du Golfe n'ont jamais pris un caractère massif et statistiquement significatif. Pour l'essentiel, les migrations (4) vers le Monde arabe ont eu pour destination la Libye, et ont concerné la Tunisie, puis (provisoirement sans doute) le Maroc (on estimait à 15 000 en 1985 l'effectif des Marocains travaillant en Libye, et à son apogée l'émigration tunisienne devait approcher 90 000 à 100 000 travailleurs).

Les *mouvements de capitaux* (5), malgré les nombreuses motivations qui pouvaient animer les détenteurs de capitaux arabes pétroliers sont demeurés limités. Les chiffres cités par A. Sid Ahmed dans sa contribution à cette publication de l'AAN sont éloquents : moins de 10 % de l'ensemble des concours bilatéraux et multilatéraux publics des Etats pétroliers du Moyen-Orient à destination des PVD se sont dirigés vers le Maghreb; celui-ci a attiré moins de 20 % des fonds destinés à l'Afrique. Non négligeables en valeur absolue, l'ensemble des capitaux publics et privés venus du Moyen-Orient ne sont en aucun cas révélateurs d'une quelconque préférence à l'égard des Etats maghrébins. Compte-tenu des besoins, des capacités d'utilisation de capitaux d'origine extérieure, et des solidarités dont le jeu pourrait être considéré comme naturel, on peut parler sans exagération d'une réticence, ou à tout le moins d'une indifférence manifeste, des détenteurs de capitaux arabes à l'égard des économies « libérales » de la Tunisie et du Maroc. Un cinquième environ des investissements prévus par le Sixième Plan tunisien (le montant total envisagé était 13 milliards de dollars) devrait provenir des pays arabes. On estime que les Banques Mixtes établies par la Tunisie et le Qatar, Koweït, les EAU, l'Arabie Saoudite ... ont fourni 10 à 15 pour cent des besoins de financement au cours des dernières années (6); l'affectation de ces ressources, pour une large part à des projets immobiliers et touristiques est fortement contestée.

En dehors des réseaux bancaires, les *accords de production jointe*, les entreprises communes, les tentatives de division inter-arabe du travail sont extrêmement rares. Les expériences de coopération dans les domaines de la recherche, de la technologie ou de l'approche en commun de marchés extérieurs sont tout aussi réduites, voire inexistantes. On ne constate rien qui puisse se comparer, même de très loin, aux très nombreuses relations établies entre les pays européens.

Il ne paraît donc pas excessif d'affirmer, à la lumière de ce rapide tour d'horizon, que les *relations économiques des Etats maghrébins avec le reste du*

(4) Cf. BEAUGE (G.), « La place du Maghreb dans les migrations interarabes ». Contribution publiée dans ce volume.

(5) SID AHMED (A.), « La place du Maghreb dans les investissements et les flux financiers des Etats arabes détenteurs de pétro-dollars ». Etude publiée dans ce numéro.

(6) *Middle East Review*, 1985. « Tunisia ».

Monde arabe sont très limitées et que les courants Nord-Sud sont, en la matière, infiniment plus importants que les courants Est-Ouest ou Ouest-Est.

II. — EVOLUTION DES RELATIONS MAGHREB-MONDE ARABE

Le constat ainsi présenté est étayé par les différentes études réunies dans ce volume. Il ne doit pas cependant nous conduire à nous refermer, négativement, sur une perspective purement quantitative et statistique. On ne peut en effet en conclure que l'évolution que connaît le Monde arabe dans sa partie centrale et orientale ne concerne pas les Etats du Maghreb et n'exerce sur eux aucune influence. *Cette influence au contraire est sans doute croissante.* Elle s'exprime nettement dans les domaines politiques, sociaux, culturels, religieux ... étudiés par ailleurs; elle s'exprime d'une manière spécifique, que nous allons tenter d'analyser, en matière économique. L'ensemble du Monde arabe, Maghreb inclus, est traversé par des grands mouvements et des tendances convergentes affectant les comportements et les politiques économiques. Tout en gardant leur spécificité individuelle et régionale, les Etats maghrébins nous paraissent relever de cette approche globale caractérisée par une périodicité et des « évolutions lourdes » dont la nature et les implications sont mieux comprises si on porte sur elles un regard d'ensemble. En renvoyant pour de nombreux développements à des études antérieures (en particulier Chatelus 1983), nous nous proposons de retenir trois traits particulièrement caractéristiques des évolutions des économies arabes depuis 20 ans. On peut bien évidemment observer des situations comparables, sinon analogues, dans d'autres régions « en voie de développement ». L'enchaînement des tendances, cependant, et leur intensité particulière, nous paraissent suffisants pour considérer qu'elles sont particulièrement significatives de la région arabe. Il s'agit en premier lieu de l'importance des revenus d'origine externe, et plus généralement des phénomènes de rente directe et indirecte. On observe en second lieu des analogies dans la périodisation des tendances et des politiques économiques successives. On constate enfin que le déclin des revenus pétroliers et l'évolution de l'économie internationale imposent le même type de contraintes et d'efforts d'ajustement.

A) LES ÉCONOMIES MAGHRÉBINES, ÉCONOMIES DE RENTE

On trouve dans les économies du Maghreb les *traits essentiels des économies de rente directe et indirecte* et du primat de l'allocation de ressources qui caractérisent les économies du monde arabe en général. Les situations d'économies rentières directes ou indirectes sont extrêmement fréquentes dans le Monde arabe, et elles ont eu tendance à se multiplier avec l'accroissement massif des revenus pétroliers. Nous avons longuement présenté ailleurs notre approche de l'économie de rente (notamment Chatelus-Schemeil 1984, Chatelus 1983 et 1986); sans revenir sur cette conceptualisation et sur les débats qu'elle peut soulever, nous évoquerons seulement ce qui permet d'éclairer notre propos. Par économie rentière, ou (ce qui dans certains cas n'est pas équivalent) Etat

rentier, nous désignons des entités politiques dont une partie très importante des ressources est d'origine extérieure, et ne dépend ni de la capacité productive nationale, ni de décisions relevant de manière déterminante de responsables politiques et économiques. Une telle dépendance influence profondément les comportements économiques, quels que soient les volontarisme éventuellement exprimé dans le souci de diversification, les plans de développement du secteur productif ou de l'utilisation efficiente de la rente. Dans les Etats maghrébins, on trouve de nombreux traits de l'économie rentière. On observe en premier lieu la prédominance à l'exportation du pétrole ou d'une ressource minérale (le phosphate) dont les prix fixés sur un marché international échappant à l'influence des producteurs concernés, déterminent le volume de leurs recettes en devises. L'Etat, qu'il s'agisse d'une économie officiellement dirigée ou d'une économie se référant au rôle du marché, est au centre du processus de centralisation et d'allocation des ressources. Il contrôle ou assure directement la plus grande partie des investissements, subventionne la consommation des denrées alimentaires de base, assure directement ou dans les entreprises publiques, la majorité des emplois. L'ensemble industrie manufacturière-agriculture ne contribue que pour un faible pourcentage au Produit Intérieur Brut. Selon les données comparatives de la Banque Mondiale (7), ces deux secteurs représentent 34 % du PIB au Maroc, 26,7 % en Tunisie, 19 % en Algérie. Ces chiffres sont proches de ceux que l'on trouve dans d'autres pays arabes rentiers directs ou indirects : 23 % en Jordanie, 31 % au Yémen, 8 % en Arabie Séoudite. Ils sont par contre très sensiblement inférieurs à ceux de pays à revenus comparables, qui ne bénéficient pas de la rente pétrolière et minière directe, ou de flux liés à la circulation de la rente pétrolière : on trouve ainsi 53 % au Bangladesh, 42 % en Thaïlande, 40 % en Malaisie, 44,5 % en Turquie.

Des produits par tête relativement élevés, tout au moins pour la Tunisie et l'Algérie (qui disposent d'un revenu per capita supérieur à celui de la Turquie, des Philippines ou du Pérou) correspondent en fait à des ressources en grande partie d'origine externe, et de ce fait précaires et mal contrôlées. Les envois des émigrés marocains (1,2 milliards de dollars) ont couvert en 1984 et 1985 le déficit des échanges de marchandises; les envois nets de fonds des émigrés tunisiens (300 à 400 millions de dollars), ont assuré environ un tiers des ressources nécessaires pour couvrir le déficit commercial. D'un montant comparable à celui que reçoit la Tunisie, les transferts perçus par l'Algérie sont évidemment proportionnellement moins décisifs puisqu'une autre forme de rente, la rente pétrolière directe, est dominante.

On peut ajouter que les revenus touristiques sont déterminants pour les balances des paiements de la Tunisie et du Maroc (plus de 400 millions de dollars ont ainsi été gagnés par le Maroc en 1984, le chiffre de la Tunisie étant d'un ordre de grandeur comparable). Les transferts publics unilatéraux apportent un élément supplémentaire (mais indispensable) de précarité et de dépendance à l'égard des revenus extérieurs.

(7) Banque Mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde*, 1985.

Parmi de nombreuses caractéristiques des économies rentières, on peut encore mentionner l'une des conséquences les plus graves de la dépendance croissante à l'égard des revenus d'origine externe : le déclin relatif et souvent absolu de l'agriculture, et l'augmentation rapide des importations de produits alimentaires, céréales en particulier. Là encore, un tel phénomène se constate ailleurs, mais il paraît général dans le Monde arabe, dont les importations alimentaires ont plus que triplé entre 1974 et 1983. On trouvera dans le tableau I quelques chiffres significatifs concernant les pays du Maghreb, un certain nombre d'autres pays arabes, et quelques-uns des pays en développement de niveau de revenu comparable cités ci-dessus.

TABLEAU I

	PNB/tête en \$ 1983	Importations de céréales (1 000 T)		Indice de production alimentaire par tête en 1981-1983 (1974/1976 = 100)
		1974	1983	
Algérie	2 320	1 816	3 817	83
Maroc	760	891	1 896	89
Tunisie	1 290	1	160	87
Egypte	700	3 877	8 154	92
Jordanie	1 640	171	572	107
Soudan	400	125	435	94
Syrie	1 760	339	1 447	129
Yémen	550	158	556	80
Bangla Desh	130	1 719	1 844	101
Malaisie	1 880	1 017	1 785	113
Philippines	760	817	1 343	113
Thaïlande	820	97	225	112
Turquie	1 240	1 276	177	104

Source : Rapport sur le développement dans le Monde, 1985.

On voit que même lorsque l'indice de production alimentaire s'améliore (le cas est rare mais s'observe en Jordanie et en Syrie, la première partant d'un niveau très bas), le montant absolu des importations alimentaires augmente de façon spectaculaire, et en contraste frappant avec les pays d'autres régions ayant des niveaux de revenus de même ordre.

On peut déduire de cet ensemble d'observations que le phénomène de rente au sens où nous l'entendons caractérise bien le mode de fonctionnement des économies maghrébines au même titre que celui de la plupart des autres pays arabes. On se trouve en présence de trois types d'économies rentières : la rente directe (limitée) en Algérie; la rente directe (faible) et indirecte en Tunisie, la rente phosphatière et la dépendance envers les capitaux extérieurs au Maroc.

B) DES ÉVOLUTIONS « EN PHASE » AVEC CELLES DE L'ENSEMBLE DU MONDE ARABE

Chaque Etat du Maghreb a une identité économique et un mode de fonctionnement qui lui est propre. Avec des différences évidentes tenant à ses structures politiques et aux spécificités historiques de chacune des trois nations, les grandes orientations des politiques économiques témoignent cependant d'une convergence certaine et reflètent les grands courants qui ont successivement dominé le Monde arabe.

a) Les « années 1960 », marquées par la décolonisation, la croissance forte des pays occidentaux entraînant une sorte de « croissance dépendante » dans les pays dits en développement, la surenchère politique des deux grands, sont caractérisées par l'idéologie du *développement planifié*, de l'accumulation intensive et de la recherche des socialismes spécifiques. L'Algérie nouvellement indépendante se placera d'emblée parmi les chefs de file de cette tendance, le modèle algérien, auquel la rente pétrolière conférerait des instruments d'accumulation intensive, étant volontiers proposé en exemple et inspirant de nombreux exégètes. La Tunisie elle aussi, sans aller aussi loin, s'engagea sur les voies du socialisme et des modèles industrialisants en faisant confiance à la planification et à certaines formes de collectivisme, notamment dans les campagnes, pour assurer un développement accéléré et s'affranchir des contraintes du capitalisme et du néo-colonialisme. Le Maroc suivait de plus loin le mouvement, en adaptant les objectifs de développement planifié et en s'inspirant pour sa politique économique des schémas de l'accumulation massive avec des capitaux publics.

Il ne fait aucun doute que le volontarisme économique et le nationalisme « développementaliste » trouvent une inspiration dans la planification soviétique, alors encore prestigieuse et considérée comme la seule forme d'accumulation socialement tolérable et techniquement efficace, et une transposition opérationnelle dans la politique de « l'Inde indépendante » (8), et surtout, en ce qui concerne le Monde arabe, de l'*Egypte nasserienne*. Cette dernière semble avoir exercé une véritable fascination tant sur les masses arabes que sur beaucoup de leurs chefs. Elle inspirera souvent les mouvements de nationalisation du secteur productif, de récupération des richesses nationales sur les anciens colonisateurs, de récusation d'une grande partie de la bourgeoisie nationale jugée trop proche du capitalisme international, et incapable de sacrifier une part de son bien-être aux exigences du développement national. Dans un tel climat, le rôle de l'Etat est dominant, voire exclusif en matière économique. La constitution d'un *vaste secteur public*, notamment dans le domaine pétrolier et minier, dans les industries considérées comme « bases du développement », dans les services financiers et bancaires, va constituer l'instrument privilégié aux mains de cet Etat pour

(8) *L'Inde indépendante* est le titre d'un ouvrage très célèbre de Charles BETTELHEIM (Paris, A. Colin, 1962) grand admirateur à l'époque des quinquennats soviétiques et des modèles d'économie dirigée. Un autre des ouvrages de cet économiste devait exercer une profonde influence sur de nombreux dirigeants du Tiers-Monde : *Planification et croissance accélérée*, Maspero, 1973. A 25 ans de distance, on risque de sous-estimer l'immense prestige d'une certaine vision marxiste du développement, et le rôle joué dans la diffusion de cette vision par des universitaires, français notamment, devenant parfois les conseillers très écoutés des dirigeants issus des mouvements anti-colonialistes arabes.

réaliser les objectifs du développement accéléré. Une nouvelle classe de techniciens et de bureaucrates va émerger pour prendre en charge cet appareil étatique en voie d'expansion; elle aura tendance dans bien des cas à confondre ses intérêts et ceux des masses, et le socialisme avec l'inefficacité. En s'appuyant sur des principes « scientifiques », on élimine toute référence au rôle de « l'entrepreneur » dans le développement économique (9), et on tend à se reposer sur le dynamisme des masses et les enchaînements d'une croissance volontariste, en rupture avec les systèmes occidentaux dominants.

Quelles que soient les conclusions du débat sur les réalisations des années soixante (le bilan est loin d'être totalement négatif, même si les échecs sont nombreux et graves dans beaucoup de domaines), on ne peut séparer l'orientation économique de cette période *du climat politique général* dans lequel elle s'inscrit. Ce qui peut être aujourd'hui considéré comme illusions ou opportunisme correspond souvent à des convictions réelles, ce qui est considéré comme échec peut aussi être conçu comme le prix de l'apprentissage. On observera en tout cas que *les préoccupations sociales des dirigeants*, leur tendance à une approche « populiste » du bien-être des masses, ne sont pas de simples prétextes pour assurer leur maintien au pouvoir. De nombreuses mesures, en faveur de l'éducation de masse et de la généralisation de l'accès aux soins médicaux, l'octroi de subventions massives pour maintenir à un prix faible les denrées alimentaires essentielles, témoignent d'un authentique souci d'améliorer le niveau de vie dans l'immédiat. Les trois pays du Maghreb, à des degrés et sous des formes divers, révèlent de telles préoccupations. Le décalage va s'accroître progressivement entre le coût élevé de ces dépenses sociales, et la faible efficacité de l'économie qui permet de les financer.

On peut retenir, parmi d'autres, une dernière caractéristique que les économies maghrébines partagent avec celles du reste du Monde arabe durant cette période « post indépendance » qui va s'étendre en général jusqu'au début des « années 70 ». La *référence « arabe »* est partout présente dans l'énoncé des politiques et dans les perspectives de développement autonome, mais par ailleurs le plan « national » est l'instrument essentiel, l'Etat « national » l'acteur privilégié, la récupération des richesses « nationales », puis leur reproduction élargie, l'objectif majeur. Si dans certains cas on peut constater un véritable jeu sur les mots, le terme « national » se référant à la « nation arabe », la réalité n'en est pas moins évidente et pleine de contradictions. La recherche du socialisme spécifique et du développement endogène aboutit à *l'absence de toute intégration régionale*, voire de toute coopération ou coordination effective. Le morcellement économique réduit l'efficacité et accroît les coûts de l'accumulation, d'autant plus que le modèle de référence est un modèle intensif pour lequel les économies d'échelle et la répartition des tâches sont une condition indispensable de succès. Le volontarisme des années soixante est tout à fait défavorable à toute dimension commune arabe, ou, dans un premier temps, maghrébine, du développement.

(9) On peut signaler une très intéressante synthèse de la question : LEFF (N.), « Entrepreneurship and development. The problem revisited », *Journal of Economic Literature*, Mars 1979.

b) **La remise en cause** de certains éléments essentiels du schéma qui vient d'être évoqué va être progressive, ses prémisses se manifestant dès 1969, en Tunisie, avec la fin de « l'expérience de collectivisation de A. Ben Salah ». Cette même année 1969, cependant, verra s'installer en Libye le régime de Kadhafi qui, à beaucoup d'égards, est un adepte du modèle développementaliste étatique. On ne peut donc retenir une date précise pour repérer l'entrée dans une nouvelle phase. 1973, cependant, avec la première hausse massive des prix du pétrole et une certaine forme de déblocage des relations entre Israël et l'Égypte après la guerre d'octobre, peut paraître l'année charnière. Pour d'autres, l'année symbolique est 1971, avec la disparition de Nasser et la première loi égyptienne sur l'ouverture aux capitaux étrangers. En fait, le choix d'une date est peu important, ce qui l'est par contre est l'apparition au début des années 70 d'une nouvelle situation, dont la logique va s'imposer progressivement, à partir du noyau central, à l'ensemble du Monde arabe. Cette « *nouvelle économie* » des pays arabes est caractérisée par deux phénomènes : le pétrole et l'ouverture extérieure. La montée des revenus pétroliers (multipliés par un coefficient 10 environ entre 1972 et 1981) va très profondément bouleverser l'ensemble de la région, en amplifiant et en diffusant les phénomènes de rente directe et indirecte, et toutes les déformations économiques qui leur sont liées. Les comportements économiques sont affectés avant les structures, la rente permettant de concilier l'accroissement de la consommation, les subventions, et un taux élevé d'accumulation, dont la faible efficacité productive est sans conséquence immédiate. L'Algérie, idéologiquement plus marquée, résistera longtemps à une révision au moins partielle de son système économique, mais certains déséquilibres (dans l'agriculture en particulier) traduisent les effets pernicioeux d'une rente qui allège certaines contraintes, mais en fait les repousse dans le temps sans les supprimer. On peut suivre dans l'évolution économique du Maroc et de la Tunisie au cours des années 70 la diffusion des revenus pétroliers et phosphatiers (même si cette rente directe reste limitée), et la dépendance croissante envers des revenus d'origine externe. L'ouverture économique est le second phénomène dominant de la période, elle est étroitement associée à la diffusion de la rente pétrolière. On a beaucoup écrit, depuis dix ans, sur l'« *Infitah* » égyptienne, ses apports positifs et les effets néfastes pour l'économie et la société égyptienne (10); il n'est pas possible de reprendre ici les données du débat. On notera simplement que de nombreux pays arabes vont imiter l'exemple égyptien et adopter des législations favorisant l'ouverture sur l'économie internationale. Avec, comme toujours, les spécificités de chaque pays, le mouvement est sensible au Maghreb. Il se traduit par exemple par une augmentation importante des importations de biens de consommation, produits alimentaires et produits manufacturés. Des dispositions sont prises en Tunisie et au Maroc pour attirer les capitaux étrangers, les capitaux arabes en particulier, dans des entreprises conjointes, ou par les investissements de banques mixtes. De même, ces deux pays recherchent une certaine insertion dans la division internationale du travail, en créant des zones

(10) Voir en particulier des analyses très critiques in KERR and YASSIN (ed.), *Rich and poor States in the Middle East*. Boulder, Westview Press, 1982.

franches industrielles, ou en encourageant la sous-traitance internationale, dans le secteur textile en particulier. Dans les deux pays, une politique d'encouragement aux exportations a remplacé celle de substitution aux importations de produits manufacturés. Les exportations textiles représentent environ 20 % des exportations tunisiennes, et 10 % des exportations marocaines. L'ouverture extérieure signifie aussi, dans certains cas, l'adoption de parités monétaires réalistes; l'Algérie cependant a jusqu'ici refusé toute révision du cours officiel du dinar pour le rapprocher des cours, très inférieurs, du marché parallèle. L'assouplissement des contrôles sur les échanges avec l'extérieur conduit à l'apparition de groupes de « profiteurs de l'Infatih », qui réussissent à s'imposer comme intermédiaires et à s'insérer dans les réseaux et les circuits de la rente. La dénonciation de ces privilégiés se fait dans les mêmes termes du Maroc aux rives de l'Euphrate.

c) **La baisse des revenus pétroliers** à partir de 1981-1982 remet en cause certains des fondements de l'économie de rente directe et indirecte. La diminution des prix du brut affecte l'Algérie et à un moindre degré la Tunisie, dont les recettes d'exportation atteignent leur maximum en 1981, se stabilisent à un niveau inférieur de 1982 à 1984, s'effritent en 1984 et baissent fortement en 1986. Le Maroc voit sa facture pétrolière se réduire, mais par ailleurs ses revenus indirectement dépendants de la richesse pétrolière du Monde arabe sont aussi affectés. Comme le reste du Monde arabe, les pays du Maghreb éprouvent des difficultés croissantes pour concilier le maintien d'un certain niveau d'investissement, et la couverture des coûts très élevés de la redistribution assurée par le biais des subventions alimentaires et des services sociaux, éducation en particulier, assurés à la population par l'Etat.

La contrainte d'une efficacité accrue de l'appareil productif se fait donc sentir avec une intensité croissante. Elle va s'exprimer dans un certain nombre de *réorientations des politiques économiques* et de réévaluation des modalités de fonctionnement du système économique que l'on peut observer tant dans les pays du Maghreb que dans de nombreux autres Etats arabes. On constate par exemple que le déclin agricole et l'accroissement des importations alimentaires conduisent, au-delà des incantations rituelles sur l'autosuffisance arabe, à des *mesures positives en faveur d'une agriculture souvent négligée*, et première victime des effets pervers de la rente. La Tunisie et surtout l'Algérie (le Maroc est, par nécessité, resté davantage soucieux de son agriculture), réexaminent, comme l'Égypte et d'autres Etats du Moyen-Orient, la question des prix agricoles et du niveau de vie des paysans. De même le problème de l'eau et des dangers d'un prélèvement excessif par l'industrie, les villes et les installations touristiques d'une eau nécessaire à l'agriculture sont l'objet d'une prise de conscience qui devrait progressivement conduire à des améliorations.

Dans le domaine industriel, la recherche d'un accroissement de la production pour faire face aux pressions croissantes d'une demande des masses exigeant un niveau de vie et des services collectifs correspondant à ce qui avait été obtenu (ou promis) dans le passé conduit la plupart des gouvernements à prendre des *mesures spécifiques pour encourager la production privée* et favoriser

les initiatives des producteurs indépendants. De la reconnaissance de la propriété privée « non exploiteuse » en Algérie, aux multiples mesures d'exemption fiscale, de prêts bon marché et de préférences aux producteurs nationaux pour les commandes publiques dans les pays du Golfe, les faveurs accordées au secteur privé se multiplient. Leur efficacité n'est d'ailleurs pas assurée; la confiance ne se décrète pas, elle ne peut venir que progressivement.

Un aspect particulièrement notable des objectifs poursuivis à l'égard du secteur privé est l'encouragement prodigué aux *petites et moyennes entreprises* (11). Elles apparaissent en effet à la fois politiquement moins dangereuses que de puissantes compagnies nationales ou internationales, et économiquement complémentaires des grands établissements publics. C'est ainsi que le 4^e Plan saoudien (qui démarra en 1985) sera « avant tout un plan pour le secteur privé ». L'Algérie compte sur les petites entreprises publiques locales ou privées pour créer des emplois. La Jordanie, la Tunisie, le Maroc, parmi d'autres, ont multiplié les mesures en faveur des firmes de petite et moyenne dimension.

A l'autre extrémité du spectre économique, le *système public de production*, le plus souvent bureaucratique, lourd et inefficace est de plus en plus soumis à un réexamen critique.

Dans certains cas est mis en œuvre ou envisagé un processus de privatisation ou de cession partielle à des intérêts privés du capital d'entreprises publiques (ce processus est en cours aussi bien au Maroc qu'en Arabie Séoudite ou en Jordanie). La réorganisation du secteur public pour le rendre plus efficient, plus dynamique et mieux adapté aux nécessités de l'économie moderne est un peu partout à l'ordre du jour. L'Algérie a tenté d'améliorer la gestion du secteur industriel et minier en faisant éclater les énormes entreprises nationales créées après l'indépendance pour les remplacer par des unités de taille mieux contrôlable.

L'Égypte depuis plusieurs années tente de réorganiser le secteur public pour lui conférer plus de dynamisme et accroître la responsabilité des dirigeants. L'Algérie et la Syrie, comme l'Égypte, sans remettre en cause le principe de la propriété publique, réhabilitent le profit légitime (lorsqu'il s'agit de « vrais » profits, en Algérie), ou proposent d'accroître l'efficacité du secteur public en lui faisant adopter certaines des techniques de gestion du secteur privé (ce thème suscite des débats en Syrie). L'idée que les entreprises publiques doivent adopter un *comportement concurrentiel* est de plus en plus fréquemment émise. Ceci inclut les relations des entreprises publiques entre elles; on leur demande de cesser d'avoir des rapports administratifs, pour adopter des attitudes contractuelles.

Parallèlement à la poursuite d'objectifs d'efficacité économique, les pays arabes affectés par la baisse des revenus de rente cherchent à *réduire les dépenses massives d'allocation de revenus*, dont nous avons noté l'apparition dans les années 60, et que la richesse pétrolière avait permis d'accroître sans trop de difficultés.

(11) Une intéressante étude sur les petites et moyennes entreprises au Maghreb a été présentée par BERNARD (C.), « Les économies maghrébines à la découverte des vertus de la PMI », *Grand Maghreb*, 1984, n° 28 et 29.

Sous la contrainte de revenus externes en diminution, tous les Etats, rentiers directs ou indirects, cherchent par ce biais à atteindre un équilibre économique plus satisfaisant entre leurs ressources et les revenus distribués.

Même les riches Etats pétroliers, dans le Golfe en particulier, sont conduits à réviser certains des *traits majeurs de l'Etat providence* qui les caractérisaient jusqu'ici. De très nombreux exemples de réduction des services fournis gratuitement, de hausses des tarifs publics : eau, électricité etc. et même des perspectives d'introduction d'une fiscalité directe sont cités dans la plupart des Etats de la péninsule. Sans qu'on puisse parler de « fin de l'Etat providence », des signes se multiplient de l'existence de pressions économiques limitant les largesses de l'Etat allocataire.

Dans les autres pays, la contrainte est plus forte encore, et la réduction des revenus de rente rend de plus en plus intolérable le déséquilibre financier qu'entraîne notamment le volume sans cesse croissant des subventions alimentaires. La ponction sur des budgets déjà très insuffisants est considérable : 40 à 50 % des dépenses publiques égyptiennes, plus de 10 % de celles de la Tunisie, des chiffres comparables en Algérie et au Maroc. Les « réajustements de prix » sont inévitables, à la fois pour réduire le gaspillage, pour permettre une meilleure rémunération des producteurs locaux et pour réduire les importations. Il s'agit cependant d'une question explosive : les « émeutes du pain », du Caire à Khartoum, et de Tunis à Rabat jalonnent l'histoire politique et sociale récente. La comparaison des attitudes des divers pays face à la même question révèle cependant que certains pays réussissent à imposer plus facilement que d'autres des mesures inévitables. (L'Algérie a sensiblement accru les prix de plusieurs produits de base, sans soulever de réactions violentes, et après le choc des émeutes de 1983, la Tunisie a augmenté le prix du pain de 20 % en 1984 et 15 % en 1985 sans provoquer d'incident marquant).

C) DÉSÉQUILIBRES ET INCERTITUDES ACTUELLES

La conciliation entre l'ajustement économique et les coûts sociaux qu'il paraît imposer, la recherche de l'efficacité productive qui exige la poursuite d'une accumulation importante, et la redistribution minimale de ressources permettant d'éviter une explosion sociale sont aujourd'hui les objectifs que doivent s'imposer les responsables de la plupart des économies arabes, ceux du Maghreb en particulier. Les ressources externes se réduisent ou se tarissent, alors que les mesures en faveur de la production n'ont pas (encore ?) produit de résultats significatifs. Les résultats de l'agriculture (en nette amélioration en 1985) doivent bien plus à la pluie de Dieu qu'aux efforts des politiciens. Le « garrot » des subventions alimentaires continue à menacer les gouvernements auxquels la réduction des ressources et les déficits budgétaires croissants imposent des politiques d'austérité dont les limites paraissent atteintes en Tunisie, au Maroc, en Egypte et dans plusieurs Etats du Machrek. L'endettement extérieur est devenu aujourd'hui une source majeure de préoccupation pour le Maroc. Dès 1978, il a dû s'engager dans une série de programmes d'ajustement imposés par le F.M.I., et figure, avec 13,5 M de dollars de dette fin 1985 parmi les 15 PVD

retenus dans le plan Baker. Placée devant des conditions économiques en détérioration rapide, et malgré d'importantes mesures d'ajustement (gel des salaires, dévaluation, réduction des importations), la Tunisie sera sans doute contrainte en 1986 de renégocier une partie de sa dette (qui dépasse 5 milliards de dollars). L'Algérie a dû récemment recourir, après plusieurs années d'interruption, à l'endettement bancaire : avec 15 milliards de dette, sa situation est contrôlable, mais l'avenir dépend des prix du pétrole; s'ils restent très bas, elle devra accentuer encore ses efforts d'ajustement.

Partout donc on observe des politiques d'ajustement (réduction des investissements, grignotage des dépenses de bien-être, essais d'amélioration des conditions de l'offre), sans que pour autant on aille au bout de leur logique (hésitations ou irréalisme de la politique des changes au Maroc et en Algérie par exemple). Les mêmes hésitations, les mêmes contradictions et les mêmes inquiétudes se retrouvent en Jordanie, en Egypte, au Maroc, en Tunisie, en Algérie ou même à Bahrein. L'éclairage des situations est certainement amélioré par la comparaison, même si à bien des égards les situations sont spécifiques et les solutions différentes d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre.

Michel CHÂTELUS*

(*) Professeur d'économie, Institut d'Études Politiques de Grenoble. Responsable du GRESMO (Groupe de Recherches et d'Études sur l'Économie et les Sociétés de la Méditerranée et du Moyen-Orient).